

Patrick SOLER  
Inspecteur général de l'agriculture  
Président du CHSCTM  
CGAAER  
251 rue de Vaugirard  
75732 PARIS CEDEX 15

Mesdames et Messieurs les représentants du  
personnel FSU, FO, UNSA et CFDT siégeant en  
qualité de titulaires lors de la réunion plénière du  
CHSCTM du 11 mai 2020

dossier suivi par : Paul DURAND  
[paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr)

**Objet** : Suites données à deux avis rendus lors de la réunion plénière du CHSCT ministériel du 11 mai 2020

Paris, le 9 juin 2020

Lors de la réunion plénière du CHSCT ministériel du 11 mai 2020, vous avez formulé deux avis, en application de l'article 72 du décret n° 82-453 du 2 mai 1982 modifié par décret n° 2011-774 du 28 juin 2011. Le présent courrier donne une réponse écrite à ces deux avis. Ces réponses pourront être complétées si nécessaire lors de la prochaine réunion plénière du CHSCT ministériel.

### **Avis numéro 3**

*Le CHSCTM exige que l'ensemble des agents et l'ensemble des apprenants disposent de masques garantissant la sécurité sanitaire de tous, masques qui sont des équipements indispensables en complément des gestes barrière. Le CHSCTM considère qu'à défaut la communauté de travail serait mise en danger en l'absence de cette protection.*

Depuis le 11 mai 2020, l'annexe 1 du décret 2020-548 prévoit que les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Dans cette perspective, le MAA s'est attaché à fournir des masques aux agents pour leur permettre en tant que de besoin de respecter cette obligation dans le cadre de leur travail.

S'agissant des apprenants, ces derniers ne se situent pas dans le périmètre de compétence du CHSCTM.

### **Avis numéro 8**

*Le CHSCTM fait le constat depuis de nombreuses années que l'équipe des inspectrices et des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, ISST, mène un travail de qualité malgré un nombre d'agent pas assez important face aux nombreuses missions qui leur sont confiées sur l'ensemble du territoire, y compris outre-mer. La crise sanitaire que nous traversons actuellement met en exergue le fort besoin de la part de toutes les structures du Ministère de s'appuyer sur leur expertise, cela allant jusqu'à obliger ces agents à travailler bien au-delà du cadre raisonnable, incluant notamment des week-ends par exemple. Le CHSCTM demande, après ne l'avoir effectué qu'à travers des remarques informelles jusqu'alors, que l'équipe des ISST du MAA soit étoffée. Cela afin de permettre de couvrir les missions qui leurs sont dévolues dans de meilleures conditions de santé et sécurité, et de pouvoir assurer leurs missions auprès des structures dans un cadre apaisé les épargnant du stress de l'urgence.*

Je suis sensible aux remerciements adressés au réseau des ISST du ministère. Je souhaite également que ce réseau puisse continuer à mener un travail de qualité, et c'est d'ailleurs ce qu'il a fait au cours de ces dernières années. Je m'engage à ce qu'il puisse s'enrichir d'appuis et de compétences nouvelles et vous remercie pour l'aide apportée dans cette perspective.

L'Inspecteur général de l'agriculture,  
Président du CHSCTM



Patrick SOLER